

Envoyé en préfecture le 07/12/2022

Reçu en préfecture le 07/12/2022

Publié le

SLO

ID : 059-215900176-20221124-DE22194-DE

PLAN DE MOBILITÉ HORIZON 2035



lillemetropole.fr



MEL **MÉTROPOLE**
EUROPÉENNE DE LILLE

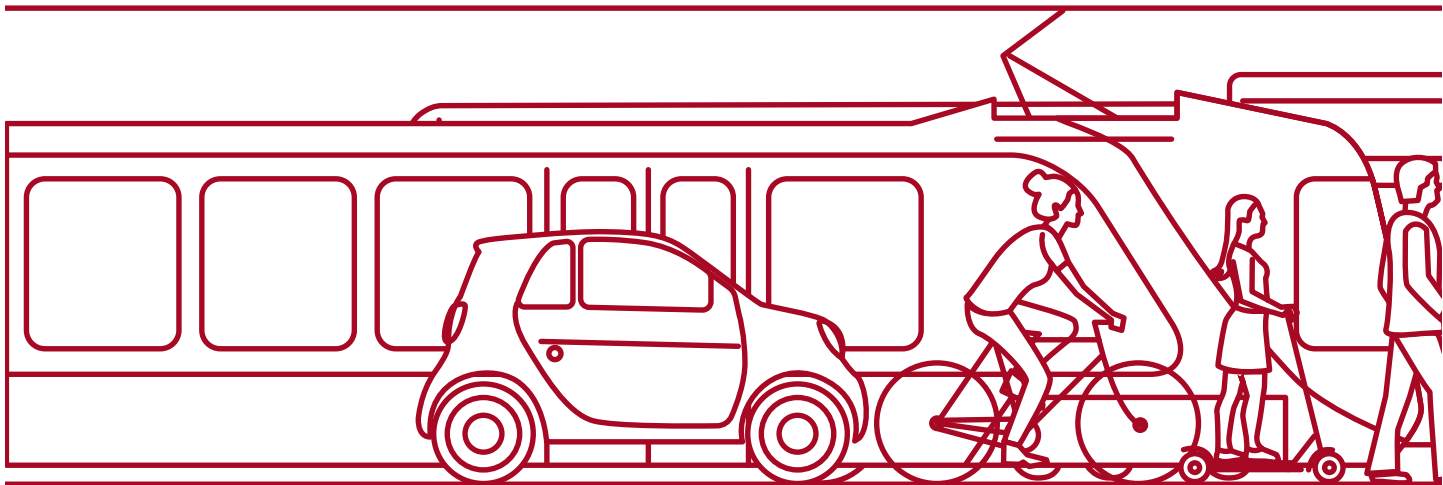
Envoyé en préfecture le 07/12/2022

Reçu en préfecture le 07/12/2022

Publié le

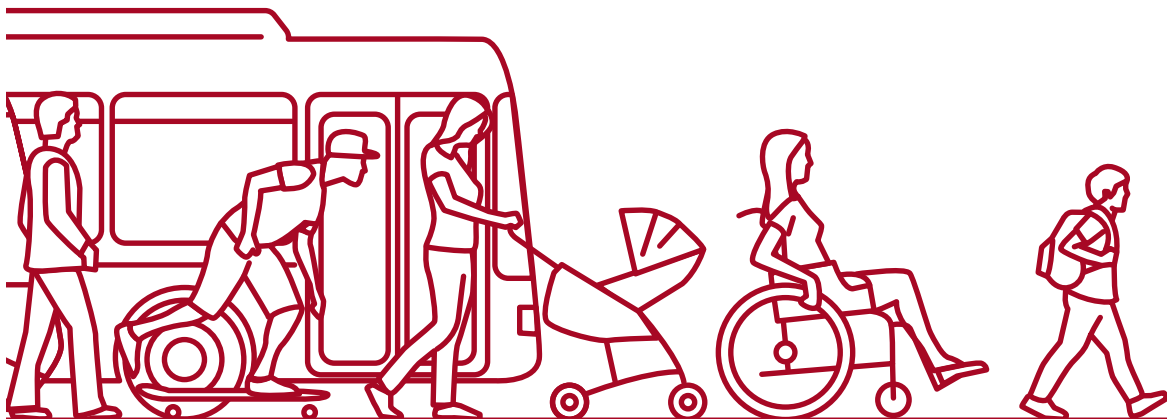
SLOW

ID : 059-215900176-20221124-DE22194-DE



SOMMAIRE

p.5	OBJECTIF : ANTICIPER LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE
p.6	DES STRATÉGIES DÉJÀ POSÉES
p.6	LES ENJEUX DU PLAN DE MOBILITÉ
p.7	LES PISTES DE TRAVAIL
p.8	UN PLAN D'ACTION EN TROIS AXES...
p.9	... ET QUATRE CHAPITRES
p.10	LA MEL, ANIMATRICE AU LONG COURS
p.10	CALENDRIER
p.11	COMMENT DONNER VOTRE AVIS ?



Envoyé en préfecture le 07/12/2022

Reçu en préfecture le 07/12/2022

Publié le

SLO

ID : 059-215900176-20221124-DE22194-DE



OBJECTIF

ANTICIPER LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE

La MEL, ce sont aujourd'hui 1,2 millions d'habitants et 500 000 emplois. En 2035, la population métropolitaine devrait avoir augmenté de 115 000 habitants. Et le nombre d'emplois de 80 000. La métropole sera donc plus peuplée et plus fréquentée. Les déplacements quotidiens des personnes seront de fait beaucoup plus importants, puisqu'ils pourraient s'élever à 5,5 millions. On dénombre en effet 4,9 millions de déplacements en 2016. Les habitants et emplois supplémentaires d'ici à 2035 généreront entre 400 000 et 600 000 déplacements supplémentaires par rapport à cette période.

Il est donc indispensable de renouveler l'ambition métropolitaine en matière de mobilité, celle-ci constituant dès à présent un enjeu majeur. Il s'agit en effet, par le nouveau plan

de mobilité, de garantir à tous la possibilité de se déplacer, tout en luttant contre le réchauffement climatique et les pollutions locales, qu'elles soient atmosphériques ou sonores.

La constitution d'un plan de mobilité repose par ailleurs sur une obligation légale (article L1214-1 du Code des Transports). Il doit permettre de déterminer des principes fondamentaux : organiser la mobilité des personnes et le transport des marchandises, ainsi que la circulation et le stationnement ; mais aussi concrétiser les transitions environnementales et énergétiques*.

* cadrées nationalement par la Stratégie Nationale Bas Carbone 2, et localement par le Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des territoires, le Plan de Protection de l'Atmosphère et le Plan Climat Air Énergie Territorial métropolitain.

DES STRATÉGIES DÉJÀ POSÉES

La MEL, pour être au rendez-vous de 2035, a d'ores et déjà construit un plan d'attaque, qui se déclinera progressivement. Celui-ci s'appuie et s'articule sur l'adoption de délibérations stratégiques : en matière de création d'infrastructures, bien sûr ; mais aussi en matière de services et d'accompagnement aux changements des comportements de mobilité. Ces orientations stratégiques constituent le socle du projet de plan de mobilité de la MEL.

POLITIQUES INFRASTRUCTURELLES

Le Schéma Directeur des Infrastructures de Transports (SDIT) adopté en juin 2019 ambitionne de créer de nouvelles infrastructures de transports collectifs. En parallèle, la programmation pluriannuelle d'investissements 2022-2026 de la voirie, adoptée en décembre 2021, permettra de produire de nouveaux aménagements de voirie et d'espaces publics, y compris les aménagements cyclables. Sans oublier la stratégie d'électromobilité adoptée en juin 2021.

POLITIQUES « SERVICIELLES »

La MEL a décidé la gratuité des transports collectifs pour les moins de 18 ans en juin 2021, pour une mise en œuvre dès janvier 2022. Elle a également adopté des stratégies en matière de mobilité « servicielle » (MaaS*) en décembre 2021, et en matière d'autopartage en juin 2021.

POLITIQUES D'ACCOMPAGNEMENT AUX CHANGEMENTS DES COMPORTEMENTS DE MOBILITÉ

Une stratégie en faveur de la pratique de la marche a été adoptée en décembre 2021 et celle en faveur de la pratique cyclable en juin 2021. Un plan d'actions « marchandises et logistique urbaine » a par ailleurs été adopté en décembre 2021, ainsi que l'élaboration d'une zone à faibles émissions (ZFE-m) décidée en avril 2022.

* Mobility as a Service (en français mobilité comme service) : dispositif qui permet aux utilisateurs de planifier, réserver et payer un trajet intermodal sur une même plateforme numérique.

LES ENJEUX DU PLAN DE MOBILITÉ

Le projet métropolitain de plan de mobilité entend répondre, à l'horizon 2035, à quatre enjeux de mobilité majeurs :

- **organiser une mobilité pour tous** qui allie cadre de vie et développement du territoire ;
- **préserver l'environnement**, en favorisant les modes de déplacements moins polluants et moins émissifs en gaz à effet de serre ;

- **développer une mobilité qui contribue au dynamisme économique**, au maintien et à la création d'emplois, et au rayonnement métropolitain ;
- **proposer une mobilité pour tous, moyennant un prix abordable**, tant pour l'utilisateur que pour les collectivités qui mettent en œuvre les solutions de mobilité.

LES PISTES DE TRAVAIL

FAVORISER LES ALTERNATIVES À LA VOITURE UTILISÉE EN « SOLO »

Concernant la mobilité des Métropolitains

Encourager les Métropolitains à utiliser les modes dits « actifs » (marche, vélo) et les transports collectifs. Pour les déplacements dans le territoire métropolitain, qui est vaste, l'objectif est de favoriser un usage accru du ferroviaire et du covoiturage.

Concernant les déplacements de biens

Favoriser un report vers le fluvial et le ferroviaire.

ACCOMPAGNER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE, ET BAISSER LES ÉMISSIONS ET LES NUISANCES

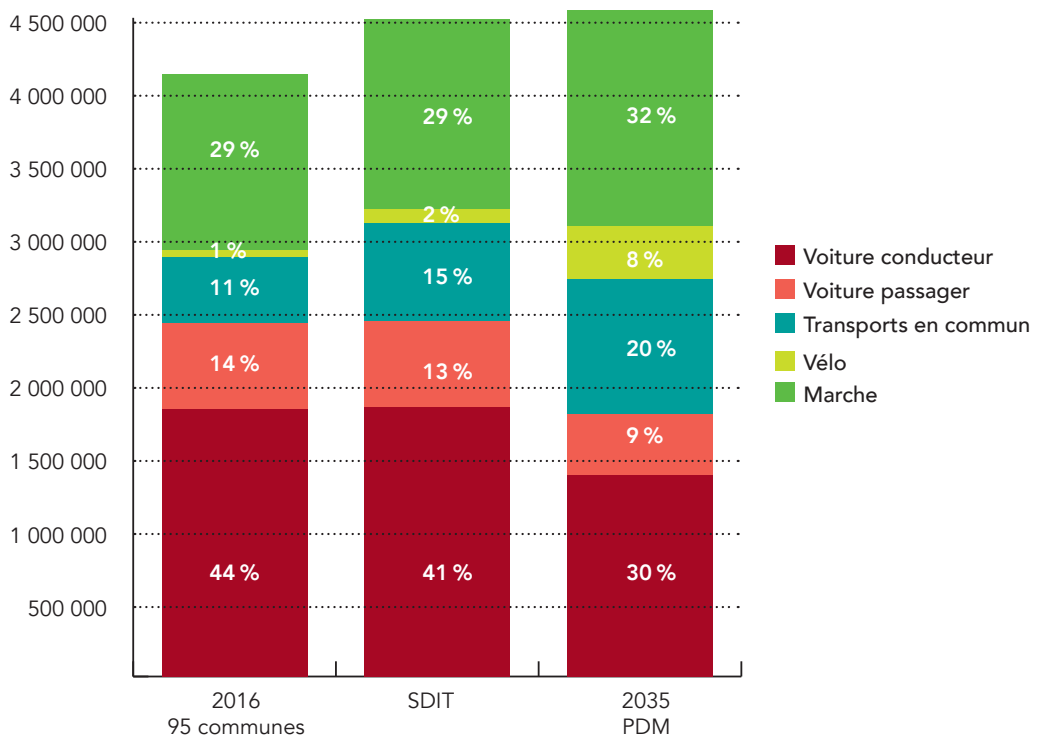
Le projet de plan de mobilité vise à accompagner la mutation des sources d'énergie du parc

automobile. Objectif : réduire de 37 % les émissions de gaz à effet de serre (tous déplacements des personnes et des marchandises confondus), sur le territoire de la MEL, par rapport à 2016. Afin d'atteindre 3270 tonnes équivalent CO² émises quotidiennement.

L'évolution des sources d'énergie du parc automobile, alliée à l'accroissement de l'usage des modes « actifs » et collectifs, permettra également de réduire drastiquement les émissions de polluants atmosphériques (entre -60% à -80%, selon les polluants), ainsi que les émissions sonores, dans le souci d'améliorer la santé des métropolitains.

Nombre de déplacements internet d'échange

DÉPLACEMENTS JOURNALIERS DES HABITANTS DE LA MEL : VOLUME ET PART MODALE



UN PLAN D'ACTION EN TROIS AXES...

Le plan d'action du projet de plan de mobilité porte à la fois sur les solutions de mobilité des personnes mais aussi des biens. Il s'articule autour de trois grands axes d'action :

- **moderniser et optimiser l'existant**, compléter le réseau de transports en matière d'infrastructures, et développer de nouvelles offres pour les modes « actifs » et collectifs ;
- **améliorer et développer l'offre de services** et sa qualité, en faciliter l'accès et les fiabiliser ;
- **encourager et favoriser les changements de comportements de mobilité** des usagers du territoire (pratique accrue de la marche à pied et du vélo, utilisation des transports collectifs et du covoiturage, et évitement de l'usage de la voiture en « solo »).



... ET QUATRE CHAPITRES

CHANGER LES COMPORTEMENTS DE MOBILITÉ POUR AGIR DÈS À PRÉSENT EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT

Ce chapitre rassemble les actions envers des publics cibles (actifs, seniors, jeunes) : accompagnement vers des usages alternatifs à la voiture, mutation du parc de véhicules thermiques par la création de conditions favorables aux motorisations et carburants alternatifs (politique de covoiturage, autopartage, MaaS, projet Écobonus, projet de ZFE-m, lutte contre nuisances sonores, stationnement automobile et vélos sur espaces privés et publics, IRVE*, électricité, GNV**...)

* Infrastructure de Recharge de Véhicule Électrique

**Gaz naturel pour véhicules

VERS UN SYSTÈME DE TRANSPORTS COLLECTIFS ENCORE PLUS PERFORMANT ET « CAPACITAIRE »

Ce chapitre recense l'ensemble des actions qui amènent le système de transports collectifs à transporter plus de voyageurs, et dans de meilleures conditions de voyages.

D'une part, il décline les projets contribuant à la modernisation des réseaux transports collectifs existants (métro, tramway et bus), à l'amélioration de la performance du réseau bus et à la valorisation du réseau ferré.

D'autre part, il présente les projets de création de lignes de tramways, de BHNS, de lignes de bus optimisées et de lignes de bus express.

Enfin, il propose de nouveaux pôles d'échanges multimodaux, ainsi que des projets relatifs à la tarification, la billettique, l'accessibilité et la sécurité du réseau.

LA RUE POUR TOUS, SUPPORT DE TOUS LES USAGES DE MOBILITÉ ET DE TOUTES LES FONCTIONS DE DÉPLACEMENTS

Ce chapitre aborde les actions en matière de la sécurité du réseau routier, de la modération des vitesses, des aménagements d'espaces publics partagés pour tous, de schéma cyclable, d'actions de communication et sensibilisation, et enfin de politique de stationnement.

AGIR EN FAVEUR DU TRANSPORT DE MARCHANDISES ET DE LA LOGISTIQUE URBAINE

En matière de transports de marchandises, le report vers les solutions alternatives au mode routier thermique est recherché. Les actions concernent : la gouvernance, la promotion des modes alternatifs au routier, les services et stations d'avitaillement multiénergies, la logistique urbaine, le stationnement et la réglementation « poids lourds ».

LA MEL, ANIMATRICE AU LONG COURS

Le projet de plan de mobilité propose des modalités de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des actions du projet. Il intègre également des possibilités d'expérimentation et d'innovation de l'action publique, afin de maintenir l'objectif commun, et de poursuivre la dynamique fédératrice engagée avec les partenaires de l'élaboration du projet (institutionnels, autorités organisatrices de la mobilité, entreprises, etc.), avec les 95 communes et, enfin, avec les usagers, via les instances de concertation existantes.

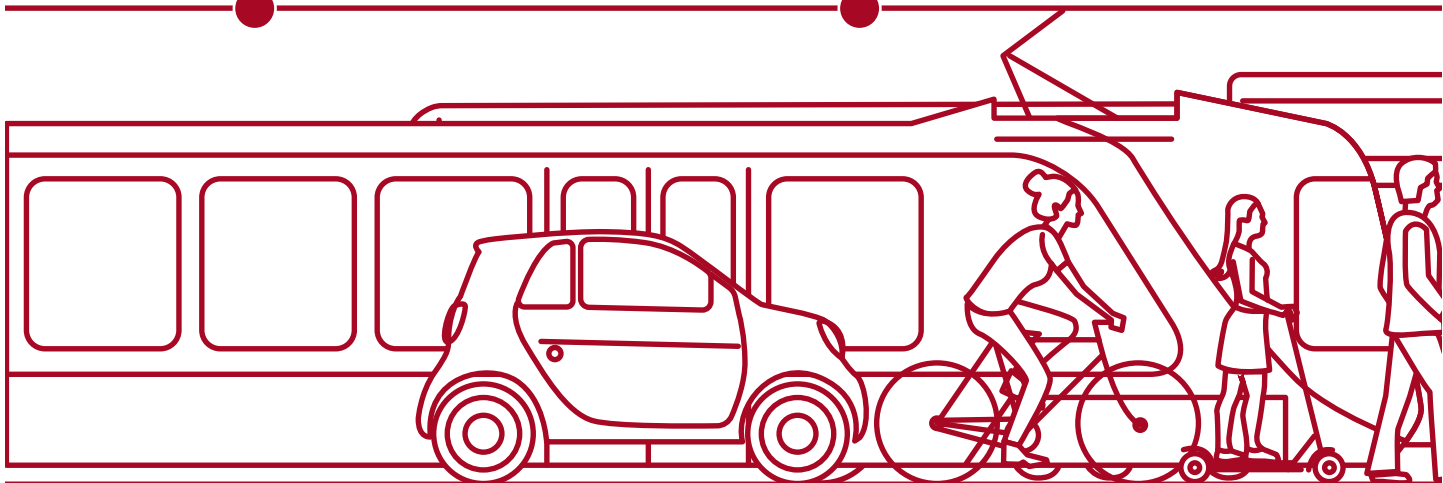
CALENDRIER

CONSEIL DU 24 JUIN 2022

vote de l'arrêt du projet de plan de mobilité et du bilan de la concertation volontaire

DE SEPTEMBRE À NOVEMBRE 2022

consultation des 95 communes dans le cadre de la consultation administrative obligatoire



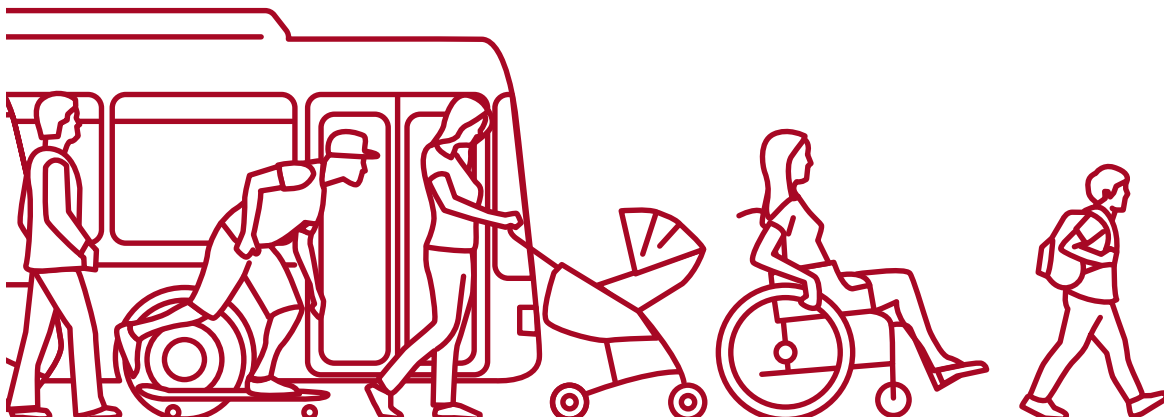
COMMENT DONNER VOTRE AVIS ?

Conformément au Code des Transports, vous serez destinataire du projet de Plan de Mobilité arrêté et vous disposerez d'un délai de 3 mois, à compter de la réception du projet, pour transmettre, par courrier à l'intention du Vice-Président chargé des mobilités et des Transports publics à la MEL, votre avis sur le document.

1^{er} TRIMESTRE 2023
enquête publique

CONSEIL DE JUIN 2023

le plan de mobilité sera soumis
pour approbation définitive.



Envoyé en préfecture le 07/12/2022

Reçu en préfecture le 07/12/2022

Publié le



ID : 059-215900176-20221124-DE22194-DE

RENSEIGNEMENTS

Métropole Européenne de Lille
Direction Mobilité, Service Études
et Plan de Déplacements Urbains
Tél : 03 20 21 30 72
plandemobilité@lillemetropole.fr



MÉTROPOLE
EUROPÉENNE DE LILLE

2 boulevard des Cités Unies
CS 70043
59040 Lille Cédex
Tél : +33(0)3 20 21 22 23
www.lillemetropole.fr